

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 30 mars 2009, a adopté le règlement suivant :

09-020 Règlement autorisant un emprunt de 30 500 000 \$ afin de financer le fonds des aré纳斯 (réfrigération et mise aux normes)

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 6 mai 2009. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 15 mai 2009

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon